



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2023 du 27 mars 2023 portant organisation des services départementaux,

Vu la déclaration de vacance d'emploi n°V062230200940032001 publiée légalement par arrêté n°07520230214630 en date du 14 février 2023 par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Département du Pas-de-Calais,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant le recrutement de monsieur Olivier Brun dans le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine, au grade de conservateur territorial du patrimoine à compter du 1^{er} juillet 2023.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Monsieur Olivier Brun, conservateur territorial du patrimoine, exerce les fonctions de directeur de l'archéologie au pôle réussites citoyennes à compter du 1^{er} juillet 2023.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 26 JUIL. 2023

Pour le Président du Conseil départemental
La Directrice des Ressources Humaines


Caroline MEZIERE

Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20230726-RH17102LO072023-AI
Date de télétransmission : 08/08/2023

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.